



Le réseau des PLIE de l'Essonne

OBJET DE L'ACHAT DE PRESTATIONS :

Appui à la mise en place d'un diagnostic participatif et élaboration d'un plan pluriannuel de la

' Plateforme collaborative Achat socialement responsable
En Essonne.'

CAHIER DES CHARGES

Date de mise en ligne du présent cahier des charges :

Mercredi 13 Avril 2017

Date limite de dépôt :

Mercredi 27 Avril 2017 à minuit.

Interlocuteur en charge du suivi administratif du dossier :

Myriam LAHROUR-BA - Directrice Atout PLIE Nord-Ouest 91.

Réponse à transmettre par mail et par courrier :

- Mail : m.lahrour-ba@atoutplie.fr

- Adresse :

Atout PLIE Nord-Ouest 91
15, avenue de Norvège, Parc d'activités de Courtaboeuf, 91140 Villebon-sur-Yvette

Période d'exécution de la prestation :

Démarrage prévisionnel : Du 02 mai 2017 au 30 septembre 2017.

Projet porté par le réseau des PLIE de l'Essonne
Portage administratif : Atout PLIE (Nord-Ouest 91)
15 avenue de Norvège – Villebon-sur-Yvette ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
N°SIRET : 415 255 52000025 Code APE : 9499Z

Projet porté par le réseau des PLIE de l'Essonne
Portage administratif : Atout PLIE (Nord-Ouest 91)
15 avenue de Norvège – Villebon-sur-Yvette ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
N°SIRET : 415 255 52000025 Code APE : 9499Z

ARTICLE 1 – CONTEXTE DU PROJET ET OBJET DE L'ACHAT DE PRESTATIONS

Le réseau des PLIE de l'Essonne (Plan local pour l'insertion et l'emploi) sont engagés depuis 2008, sur l'utilisation de la commande publique comme levier de développement de l'insertion et de l'accès à l'emploi au bénéfice des personnes en difficulté sociale et professionnelle.

Sous l'impulsion du réseau national Alliance Villes Emploi notamment, l'implication des PLIE et acteurs de l'insertion-emploi, une volonté affirmée de nombreux donneurs publics et privés essonniers, les dispositifs 'achat responsable' prévus dans le code des marchés publics (2006) se développent.

En 2016, 246 605 Heures d'insertion ont été réalisées en Essonne, représentant 135 ETP.

Pour ce faire, les PLIE, sur leur territoire respectif sont engagés dans la mobilisation et l'accompagnement des donneurs d'ordre dans l'inscription, la mise en œuvre et l'évaluation des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans leurs marchés publics et privés.

En ce sens, les facilitateurs des PLIE fournissent un appui aux maîtres d'ouvrage couvrant l'ensemble des différentes phases du dispositif. Ils remplissent une fonction d'intermédiation entre tous les partenaires concernés.

Les PLIE proposent un guichet unique partenarial sur leur territoire d'intervention, et sont engagés depuis 2015, au développement d'une plateforme départementale collaborative 'Achat socialement responsable'.

D'autre part, en Ile-de-France, la DIRECCTE IDF, a souhaité amorcer une organisation régionale homogène et lisible de la mise en œuvre de la Clause sociale sur l'ensemble de la Région IDF, et pour l'ensemble des donneurs d'ordres.

L'objectif étant qu'un maximum d'opportunités d'emploi et d'insertion générées par le développement économique du territoire francilien notamment au travers de l'opération du Grand Paris, puissent bénéficier à un maximum d'habitants franciliens prioritairement pour les personnes en difficulté socioprofessionnelle

Le réseau des PLIE de l'Essonne s'inscrivant totalement dans cet objectif a décidé de porter et renforcer collectivement la coordination départementale Essonnienne.

En ce sens, nous souhaitons mettre en place :

Un diagnostic participatif visant l'élaboration d'un plan pluriannuel (2017-2021) de la ' Plateforme collaborative Achat socialement responsable en Essonne.'

Cette présente consultation vise à sélectionner un prestataire assurant la mise en place de ce projet.

Ce diagnostic participatif doit constituer un outil pour élaborer le plan pluriannuel d'actions de la 'Plateforme Achat socialement responsable en Essonne'.

Projet porté par le réseau des PLIE de l'Essonne
Portage administratif : Atout PLIE (Nord-Ouest 91)
15 avenue de Norvège – Villebon-sur-Yvette ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
N°SIRET : 415 255 52000025 Code APE : 9499Z

ARTICLE 2 – CONTENU DE LA PRESTATION

Le prestataire aura plusieurs missions :

Mission 1 : Etablir un état des lieux du dispositif

Mettre en place un diagnostic sur l'impact de la Clause sociale en Essonne pour chaque thématique et sur chacun des secteurs présentés ci-dessous. Ce diagnostic constituera une base d'échange et des groupes de travail à animer visant la construction d'un plan pluriannuel de la 'Plateforme Achat socialement responsable en Essonne'.

- 2/ Réaliser un bilan synthétique 2014-2016 par secteur et consolidé à l'échelle départementale.
- 3/ Analyser les données quantitatives et qualitatives du dispositif.
- 4/ Recueillir la vision des acteurs du dispositif. Poser avec eux un diagnostic sur le dispositif et appréhender concrètement ses plus-values. (Echantillon d'entretiens individuels à mener par thématiques)
- 5/ Analyser la conduite de la plateforme Clauses sociales actuelle et établir des préconisations.
 - ♦ les modalités d'implication et de pilotage par les porteurs du projet,
 - ♦ les modalités de financement.
 - ♦ les apports du dispositif auprès des partenaires, et les apports des partenaires auprès du dispositif,
 - ♦ les effets des coopérations pour favoriser la réussite du dispositif.

Mission 2 : Appui à la coordination du diagnostic territorial, élaboration et rédaction d'un plan pluriannuel du dispositif.

Le prestataire sur la base des travaux de diagnostic établis précédemment (Mission 1) animera aux côtés des facilitateurs, des groupes de travail par secteur et par thématique.

Le prestataire sera en charge de la préparation, l'animation, et la rédaction des synthèses de groupes. (Soumission d'une méthodologie/supports validés par nos soins au préalable).

Le prestataire proposera sur la base des éléments recueillis, une proposition de plan d'action pluriannuel.

Les missions 1 et 2 seront à réalisées sur une échelle territoriale sur quatre secteurs et quatre thématiques.

Les entrées thématiques sont les suivantes ;

1. Les Clauses sociales et les donneurs d'ordre
2. Les Clauses sociales et les entreprises
3. Les Clauses sociales et l'IAE et le secteur du Handicap en Essonne
4. Les Clauses sociales et les parcours d'insertion professionnelle et d'accès à la qualification.

Un diagnostic différencié pour chaque secteur territorial, pour chaque thème devra être établi.

Les quatre secteurs en Essonne – Territoire de rattachement de chacun des PLIE sur ce projet sont :

- **Secteur 1 - Atout PLIE Nord-Ouest 91**

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay /Communauté de Communes du Pays de Limours
Communauté de Communes du Dourdannais/ Communauté de Communes Juine et Renarde.

- **Secteur 2 – PLIE Nord-Essonne**

Grand Paris EPT Grand Orly Seine Bièvre (Paray-Vieille-Poste/Athis-Mons/Morangis/Juvisy-sur-Orge/Savigny-sur-Orge/Viry-Châtillon)

Grigny

Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne

- **Secteur 3 - PLIE Ensemble Vers l'Emploi**

- Le Coudray-Montceau/ Morsang-sur-seine/Sintry/Corbeil-Essonnes/Saint-Pierre-du-Perray/Saint-Germain-les-Corbeil/Tigery/Etiolles/Soisy-sur-seine

- L'agglomération Val d'Yerres-Val de Seine

- **Secteur 4 : Dynamique Emploi**

- Ris-Orangis/ Evry/Courcouronnes/Bondoufle/Lisses/Villabé

- Communauté de communes du Val d'Essonne.

- Communauté de communes de l'Etampois.

Ce diagnostic qui prend appui sur 4 entrées thématiques et 4 secteurs, devra faire l'objet d'une consolidation/synthèse départementale.

Le diagnostic prendra appui sur l'analyse des données quantitatives et qualitatives sur l'impact de la Clause, transmises par les PLIE de l'Essonne et les partenaires engagés dans la démarche.

Cette phase devra faire l'objet d'enquêtes individualisées sur un panel représentatif d'acteurs, mais également de réunions collectives par secteur, à raison d'une réunion collective par thématique et par secteur.

Ce diagnostic devra permettre l'élaboration de **préconisations**, et d'un **plan d'action partagé à 5 ans élaboré par les acteurs, et soumis aux décideurs du département.**

Ces travaux permettront, in fine, d'élaborer une charte d'engagement des acteurs sur 5 ans, visant à définir collectivement les modalités précises de mise en œuvre du projet et le rôle de chacune des parties prenantes.

Objectifs généraux du diagnostic par thématiques

Thématique 1 : Les Clauses sociales et les donneurs d'ordre

A partir de l'analyse des données 'Donneurs d'ordre' fournie par le PLIE du secteur, les enquêtes individuelles menées sur un panel représentatif de donneurs d'ordre, les objectifs du diagnostic de la démarche sont les suivants :

- 1- Mesurer et qualifier l'implication des donneurs d'ordre publics et privés en Essonne.
- 2- Identifier les pratiques des donneurs d'ordre engagés.
- 3- Identifier les attentes, et propositions des donneurs en matière d'accompagnement à la mise en œuvre des achats socialement responsables.
- 4- Etablir des préconisations sur le processus d'accompagnement des donneurs d'ordre, et modalités d'animation des groupes territoriaux et départementaux.
- 5- Elaborer un plan d'action à court et moyen-terme (action immédiate et plan à 5 ans).
- 6- Fédérer un maximum de donneurs d'ordre à la démarche.

Public cible : DO publics et privés de l'Essonne.

Thématique 2 : Les Clauses sociales et les entreprises

A partir de l'état des lieux sur les entreprises impliquées sur la Clause (Type Entreprise, Taille, secteur, Récurrence...) et les enquêtes individuelles menées sur un panel représentatif d'entreprises impliquées, les objectifs du diagnostic de la démarche sont les suivants :

- 1- Mesurer et qualifier l'implication des entreprises dans le dispositif.
- 2- Identifier leurs attentes et propositions.
- 3- Etablir des préconisations sur le processus d'accompagnement des entreprises, et modalités d'animation des groupes territoriaux et départementaux.
- 4- Elaborer un plan d'action à court et moyen-terme (action immédiate et plan à 5 ans) en tenant compte du contexte et de la programmation territoriale
- 5- Travailler sur l'effet levier en matière d'accompagnement GRH plus large des entreprises.

Public cible : Entreprises impliquées fortement sur la Clause, Réseau CGPME 91, CCI Essonne, CMA, Fédérations professionnelles.

Thématique 3 : Les Clauses sociales et l'IAE et le secteur du Handicap en Essonne

A partir de l'état des lieux sur les parcours et les marchés (Implication IAE, secteur de l'handicap, type d'actions en la matière...), les enquêtes individuelles menées sur un panel représentatif de donneurs d'ordre, les objectifs de la démarche sont les suivants :

- 1- Mesurer l'accès de l'IAE/Handicap aux marchés publics et privés.
- 2- Travailler sur le suivi des parcours des salariés IAE et Handicap positionnés sur les Clauses.
- 3- Identifier des solutions auprès des prescriptions et logique territoriale.
- 4- Etablir des préconisations sur le processus d'accompagnement des SIAE et structures Handicap et modalités d'animation des groupes territoriaux et départementaux.
- 5- Elaborer un plan d'action à court et moyen-terme (action immédiate et plan à 5 ans) en tenant compte du contexte et de la programmation territoriale

Public cible : SIAE, ESAT, EA, Act'Essonne, Réseau ESAT (en production et hors les murs), Réseau des entreprises adaptées, COORACE, Chantier-école, FNARS...

Thématique 4 : Clause sociale et parcours d'insertion professionnelle et d'accès à la qualification

A partir de l'analyse des données quantitatives et qualitatives fournies par les PLIE, et les entretiens menés auprès d'un panel représentatif de 'bénéficiaires de la Clauses sociales', et enquêtes auprès des prescripteurs de publics, les objectifs de la démarche sont les suivants :

- 1- Information/promotion du dispositif.
- 2- Identification des parcours d'insertion – effet levier de la clause.
- 3- Implication des acteurs dans le dispositif Clauses, identification des attentes et propositions.
- 4- Mise en œuvre du processus optimisant la gestion des parcours de la prescription, au suivi.
- 5- Implication des acteurs sur les territoires mais également sur une dimension départementale.
- 6- Etablir des préconisations sur le processus d'accompagnement des publics.
- 7- Elaborer un plan d'action à court et moyen-terme (action immédiate et plan à 5 ans) en tenant compte du contexte et de la programmation territoriale

Public cible : MDS, Pôle Emploi, Missions Locales, CAP Emploi, PLIE..

Pour les enquêtes : Panel représentatif des bénéficiaires de la clause sociale (à raison de 10 parcours par secteur).

Le prestataire retenu animera la démarche au côté de chaque PLIE –réfèrent territorial.

Dans le cadre du diagnostic, comme indiqué précédemment, le prestataire aura la charge de mettre en place un diagnostic par thématique et par secteur, ainsi qu'une consolidation départementale.

Cette démarche participative impliquera l'animation par le prestataire de groupes de travail par secteur réunissant les partenaires

Le facilitateur pilote, assure la constitution des groupes de travail de son territoire en concertation avec le prestataire retenu, sur la base des recommandations de ce dernier.

Le facilitateur du secteur co-anime les GT sur son territoire, reste le garant de la mobilisation de son réseau de territoire, assure la lecture transversale du projet Clauses de son territoire et en assure le suivi.

ARTICLE 3 – DÉFINITION DES BESOINS

Le prestataire proposera un accompagnement estimé à environ 20 jours réalisés en face à face.

Le prestataire proposera un devis détaillé précisant les jours dédiés à la mission, et leur contenu.

Il sera nécessaire de rassembler l'ensemble des justificatifs. La prestation sera cofinancée par le FSE.

ARTICLE 4 – MODALITES DE SELECTION DE L'OPERATEUR

L'achat de prestation est soumis à concurrence entre opérateurs en capacité de réaliser le contenu de l'action décrit dans ce présent cahier des charges.

L'étude des propositions reçues est réalisée avec la note méthodologique suivante :

- la qualité du contenu méthodologique est notée sur 20 points
- l'organisation de la prestation sur 20 points
- les moyens mobilisés sur 20 points
- le prix de la prestation sur 40 points

*** Chaque opérateur devra détailler son mode de calcul en précisant le coût forfaitaire journalier TTC.**

Toute proposition de l'opérateur, modifiant le présent cahier des charges, donnera lieu à une nouvelle mise en concurrence, si cette proposition est évaluée par les instances décisionnaires, comme plus performante que la proposition du dit cahier des charges et qu'elles souhaitent retenir ce nouveau contenu pédagogique.

ARTICLE 5 – MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION

ARTICLE 5-1 LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

La prestation se déroulera sur l'ensemble de l'Essonne, des déplacements sont à prévoir sur le territoire.

ARTICLE 5-2 – DELAIS D'EXECUTION DE LA PRESTATION

L'exécution de la prestation devra avoir lieu entre le 02 Mai 2017 et le 30 Septembre 2017.

ARTICLE 5-3 – CALENDRIER DE LA PRESTATION (Semaine de réalisation indiquée – dates restant à déterminer).

- 1- Réunion technique permettant de valider la méthodologie et le calendrier. Validation des outils proposés par le prestataire retenu (Semaine du 08 au 12 Mai 2017)
- 2- Mi-Mai – Mi-Juin 2017 : Réalisation Mission 1 et 2 sur les 4 secteurs de l'Essonne.
 - **Semaine du 29 Mai au 02 Juin 2017: Secteur 2 – PLIE Nord-Essonne**
 - **Semaine du 05 au 09 Juin 2017 : Secteur 1 – Atout PLIE Nord-Ouest Essonne.**
 - **Semaine du 12 au 16 Juin 2017 : Secteur 3 - PLIE Ensemble Vers l'Emploi**
 - **Semaine du 19 au 23 Juin 2017 : Secteur 4 – Dynamique Emploi**
- 3- **Du 28 Juin au 04 Juillet 2017** : Réalisation Mission 1 et 2 à l'échelle départementale (synthèse départementale, et animation de quatre groupes de travail thématiques départementaux).
- 4- **28 Juillet 2017** : Proposition d'un livrable de diagnostic participatif + Proposition d'un plan d'action pluriannuel
- 5- **Du 04 au 08 Septembre 2017** : Echanges pour validation final des livrables.
- 6- **Semaine du 25 Septembre 2017 au 29 Septembre 2017** : Présentation des résultats de l'étude dans le cadre d'un comité de pilotage départemental.

ARTICLE 5-4 – CONTRACTUALISATION DE LA PRESTATION

ARTICLE 5-4-1 – CONVENTION

Le contrat de prestation sera signé par Atout PLIE Nord-Ouest (porteur administratif du projet) et l'opérateur. **La prestation sera financée sur la base du coût forfaitaire journalier X nombre de jours prévus.**

Seuls les jours réellement effectués par le prestataire seront payés.

Pour obtenir le paiement de la prestation, l'opérateur devra transmettre à la Structure d'Animation et de Gestion du PLIE (SAG): les jours de prestation consommés et leurs justificatifs, c'est-à-dire les feuilles d'épargements signées par l'opérateur et les partenaires ou tout justificatif de réalisation de la prestation.+ La totalité des livrables attendus :

- **Diagnostic par territoire et par thème**
- **Synthèse départementale**
- **Proposition de plan d'action pluriannuel du dispositif.**

ARTICLE 5-4-2 – AVENANT

En cas de besoins supplémentaires repérés par Atout PLIE ou l'opérateur avant la fin de l'exercice, un avenant pourra être mis en place pour un complément de jours dans les conditions définies par le contrat initial. L'opérateur devra faire au préalable une demande d'extension par écrit, la structure d'animation et de gestion du PLIE y répondra favorablement ou défavorablement en fonction des besoins exprimés et de sa capacité financière.

Projet porté par le réseau des PLIE de l'Essonne
Portage administratif : Atout PLIE (Nord-Ouest 91)
15 avenue de Norvège – Villebon-sur-Yvette ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
N°SIRET : 415 255 52000025 Code APE : 9499Z

ARTICLE 5-5 – MODALITES DE REGLEMENT DE LA PRESTATION

Le paiement de la prestation interviendra sur présentation d'une facture et des justificatifs de service fait : état de présence, diagnostic par territoire et par thème, Synthèse départementale et proposition de plan d'action pluriannuel du dispositif.

Seront payés les seuls jours réalisés par le prestataire sur l'année civile.

Seuls les jours de face à face réellement effectués par l'opérateur seront payés.

Pour obtenir le paiement de la prestation, l'opérateur devra transmettre à la Structure d'Animation et de Gestion du PLIE (SAG): les jours de prestation consommés et leurs justificatifs, c'est-à-dire les feuilles d'émargements signées par l'opérateur ou tout justificatif de réalisation de la prestation.+ La totalité des livrables attendus :

- **Diagnostic par territoire et par thème**
- **Synthèse départementale**
- **Proposition de plan d'action pluriannuel du dispositif.**

ARTICLE 5.6.1 ETABLISSEMENT DU PRIX

Coût forfaitaire journalier TTC * 20 jours de prestation en face à face (prix forfaitaire journalier incluant les frais de mission, le travail en Back office et les autres frais associés).

Le prix figure dans l'offre du titulaire. Le présent marché est traité à prix unitaire. Le prix est indiqué en coût journalier forfaitaire TTC incluant les frais de mission et autres frais.

La prestation faisant l'objet du présent marché est facturée conformément au prix contenu dans l'offre du prestataire.

Le prix est ferme durant toute la durée du marché.

ARTICLE 5.6.2 – CLAUSE DE RÉFACTION

En cas de non réalisation, Atout PLIE ne procédera pas au paiement du prix correspondant.

En cas réalisation partielle, Atout PLIE ne paiera que le prix des seuls jours de prestations réellement exécutés.

ARTICLE 5-7 – PIECES CONSTITUTIVES DE LA PRESTATION

1. Le contrat de prestation signé entre l'opérateur et Atout PLIE
2. Le présent cahier des charges dont l'exemplaire conservé dans les archives d'Atout PLIE seul fait foi
3. Les documents de réponse du présent cahier des charges
4. Les devis relatifs à cette prestation.

ARTICLE 6 – OBLIGATION DU PUBLICITE

Le prestataire s'engage à apposer les logos suivants : le *drapeau européen*, le logo de « *l'Europe s'engage en Ile de France* », La *DIRECCTE IDF* et les logos de *l'ensemble des PLIE de l'Essonne* sur tous les documents supports (documents supports de bilans, feuilles de présences, feuilles de réunions...).

ARTICLE 7- LES POINTS D'ETAPE

Avant la restitution des travaux, un point d'étape est prévu sous forme de rencontre avec l'équipe d'ingénierie et de présentation de l'état d'avancement des travaux en interne.

Projet porté par le réseau des PLIE de l'Essonne
Portage administratif : Atout PLIE (Nord-Ouest 91)
15 avenue de Norvège – Villebon-sur-Yvette ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
N°SIRET : 415 255 52000025 Code APE : 9499Z

Le bilan de la prestation se fera sous la forme d'une réunion de restitution à l'issue du comité de pilotage final.

ARTICLE 8 - CONTENU DU DOCUMENT FINAL TRANSMIS A ATOUT PLIE

Plusieurs livrables :

- Un rapport par territoire (regroupant l'étude des quatre thématiques)
- Un rapport départemental basé sur une synthèse et consolidation du diagnostic mené par territoire et par thématique. (Ce rapport inclura une partie spécifique à l'étude des parcours des participants).
- Proposition de plan d'action pluriannuel du dispositif.
- La restitution des outils d'enquête.

ARTICLE 9 - MOYENS MIS EN OEUVRE DANS LE CADRE DE LA PRESTATION

Article 9-1 - Moyens humains

Un responsable de l'action est nominativement désigné par le prestataire. Il assure le suivi administratif de la prestation (transmission de documents relatifs à l'exécution de la convention...). Il est garant de la coordination technique de l'action entre tous les intervenants et du respect du cahier des charges.

Toute absence prolongée ou toute vacance de poste est immédiatement signalée à la chargée de mission d'Atout PLIE qui suit la prestation.

Tout changement d'intervenant est signalé à la chargée de mission d'Atout PLIE qui suit la prestation.

Le prestataire s'engage à faire intervenir un personnel compétent et formé pour la prestation.

Article 10 - Moyens matériels

Le prestataire s'engage à organiser la prestation dans des conditions adaptées.

ARTICLE 11 - MODALITES D'EVALUATION DE LA PRESTATION – DEMARCHE QUALITE

Article 11-1 – Tableau de bord de suivi dans l'action

Un tableau de bord de suivi dans l'action faisant état du déroulement de la prestation est demandé par Atout PLIE. Ce document donne un aperçu de la situation sur la prestation à chaque étape.

Ce document vise à :

- Permettre de faire régulièrement le point sur l'état d'avancement des travaux
- Servir de base à la certification du service fait.

ARTICLE 12– REUNIONS PARTENARIALES

Le prestataire s'engage à favoriser en toutes circonstances le développement des liens avec le réseau des PLIE de l'Essonne.

ARTICLE 13 – CLAUSE DE CONFIDENTIALITE / DONNEES NOMINATIVES

Le prestataire s'engage à mettre en place des procédures permettant d'assurer la confidentialité des informations. Les informations ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles relatives à la prestation en elle-même.

ARTICLE 14 – CONSERVATION ET PRESERVATION DES PIECES RELATIVES A LA PRESTATION

Projet porté par le réseau des PLIE de l'Essonne
Portage administratif : Atout PLIE (Nord-Ouest 91)
15 avenue de Norvège – Villebon-sur-Yvette ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
N°SIRET : 415 255 52000025 Code APE : 9499Z

Dans le cadre de la présente mise en concurrence à procédure adaptée lancée par Atout PLIE Nord-Ouest 91, le prestataire retenu s'engage à fournir toutes les données relatives au déroulement de la prestation demandée par l'Etat, ou tout autre organisme externe mandaté par l'Etat, aux fins de s'assurer de la bonne exécution de la prestation.

Le prestataire devra conserver ces éléments pendant 10 ans.

Projet porté par le réseau des PLIE de l'Essonne
Portage administratif : Atout PLIE (Nord-Ouest 91)
15 avenue de Norvège – Villebon-sur-Yvette ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
N°SIRET : 415 255 52000025 Code APE : 9499Z